



Assemblée générale

Distr. générale
27 mars 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Cinquième Commission

Point 132 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

**Lettre datée du 27 mars 2015, adressée au Président
de la Cinquième Commission par le Secrétaire général
adjoind à la gestion**

Dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, publié sous la cote A/68/6 (Sect. 1), le Secrétaire général a proposé la création d'un Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats, dans l'objectif de renforcer la capacité de l'Organisation d'établir des partenariats qui contribueraient à l'exécution des mandats confiés par les États Membres.

Comme vous le savez, l'Assemblée générale n'a pas pu se prononcer sur la question lors de l'examen du projet de budget-programme auquel elle a procédé durant la partie principale de sa soixante-huitième session, et elle a décidé de reporter sa décision. Depuis, elle a de nouveau examiné la proposition de création du Mécanisme au cours des deux sessions suivantes et de la session en cours, sans toutefois parvenir à un accord.

Le Secrétaire général est conscient des efforts importants que déploie la Cinquième Commission depuis un an et demi, qui témoignent de la volonté des États Membres de s'accorder sur une position appuyant notre ambition commune de nous doter des moyens de réaliser les objectifs et d'exécuter les mandats des Nations Unies en tirant davantage parti des partenariats. Toutefois, les négociations menées à ce jour font apparaître de nettes divergences de vues entre les États Membres et une absence de consensus quant au Mécanisme proposé.

Par conséquent, je vous informe que le Secrétaire général a pris note des points de vue des États Membres et ne souhaite plus que la Cinquième Commission examine les propositions relatives à la création d'un Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats présentées dans le document publié sous la cote A/68/6 (Sect. 1) ou se prononce sur celles-ci. La Commission pourra ainsi réfléchir plus avant aux meilleurs moyens d'atteindre les objectifs pour lesquels la création du Mécanisme avait été proposée. En outre, toute proposition ultérieure pourra reposer à la fois sur les débats tenus dans le cadre de l'examen du projet de Mécanisme et sur les décisions des États Membres relatives au financement du développement et au cadre de développement pour l'après-2015.



Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention de la Cinquième Commission.

Le Secrétaire général adjoint à la gestion
(*Signé*) Yukio **Takasu**
